

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESCALES**

Séance du 28 Mai 2019

Nombre de Conseillers : en exercice : 11 Présents : 8 Votants : 10

N°31/2019

Domaine : Autres domaines de compétences

Sous domaine : Autres domaine de compétences des Communes

Objet : Maintien des Trésoreries de proximité.

L'an deux mille dix-neuf, le 28 Mai, le Conseil Municipal de la Commune d'Escales, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur SCHENATO Henry, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Mai 2019.

Présents : AMIENTO Françoise / CAZENEUVE Michel / COURCELLE Blaise / FAURE Carole / GIMENEZ Laurent / LE LOSTEC Viviane/ REMY Philippe/ SCHENATO Henry.
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) : MILLET Ghislaine donne procuration à LE LOSTEC Viviane
LIGNERES Jordi donne procuration à CAZENEUVE Michel

Absent(s) excusé(s): LIGNERES Jordi / MILLET Ghislaine / ROUSSEL Mylène.

Madame LE LOSTEC Viviane est nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les projets déjà présentés dans le cadre de la géographie revisitée dans les Départements de la Corrèze, la Haute-Vienne et la Creuse par le Ministre de l'Action et des Comptes Publics,

Vu la fermeture programmée des Trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanence dans les Mairies, bus itinérants, rendez-vous par vidéo, présence ponctuelle dans les MSAP Maisons de Services au Public),

Vu le projet de transfert des missions topographiques à l'IGN,

Vu le souhait exprimé lors du grand débat pour que les services publics soient maintenus compte tenu de leur rôle de cohésion sociale et d'équilibre territorial,

Le Conseil Municipal, Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

DECIDE DE S'OPPOSER :

- à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural ;
- au projet de création d'Agences Comptables et de transfert des missions topographiques,

EXIGE : le maintien des Trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue de comptes des hôpitaux, des EHPAD, des Collectivités locales et des Etablissements Publics locaux.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus par les membres présents qui signent au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du CGCT



Le Maire,
Henry SCHENATO